



Groundstaff Aviation Technics
and Administration

Die Gewerkschaft im Luftverkehr

VPOD

kaufmännischer
verband

mehr wirtschaft. für mich.

Pour Adresse:
SEV-GATA
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Téléphone +41 31 357 57 57
info@sev-gata.ch
www.sev-gata.ch

Philipp Hadorn
Direct +41 31 357 57 31
Mobile +41 79 600 96 70
philipp.hadorn@sev-online.ch

**Recommandé /
envoyé préalablement par e-mail**

Swiss International Air Lines Ltd.
M. Dieter Vranckx, CEO
Mme Christina Trelle, Head of HR
Mme Cornelia Mirswa, Comp., Ins. & HR
Analytics

P.O. Box ZRHS/P/CTRE
8058 Zurich Airport
Berne, le 27 mai 2021
PH

**Consultation concernant les licenciements de masse:
Prise de position des syndicats, associations et commission du personnel
du personnel au sol**

Mesdames, Messieurs,

La compagnie «Swiss» subit des turbulences. Mais cela ne touche pas seulement «Swiss» ni uniquement l'économie suisse, non, il s'agit d'une pandémie qui s'abat sur tout le système économique et sociétal et l'entraîne dans une crise globale. Les syndicats, les associations de personnel et les commissions du personnel, de même que les entreprises en Suisse ont été submergés par cette crise. Nous aussi, en tant que partenaires sociaux de «Swiss», nous nous sommes engagés avec tous nos moyens politiques, sociétaux et sociaux pour sauver le trafic aérien, et en particulier la compagnie «Swiss».

Par l'octroi d'un paquet d'aide unique en son genre de garanties fédérales de quelque 1,3 milliard de francs suisses et des prolongations du droit aux indemnités de chômage partiel, le peuple suisse a payé déjà pour la deuxième fois son tribut pour le maintien de la «Compagnie aux couleurs suisses» et de ses places de travail.

Par l'offensive «Back in the Air» - un rapprochement de l'industrie aérienne avec des organisations d'employeurs, d'employés, économiques, touristiques - nous avons tous ensemble proclamé devant le public, le Parlement et le Gouvernement la nécessité d'un concept basé sur trois aspects: la protection de la santé axée sur le risque, un passeport numérique «corona-clean» après test, vaccin ou guérison, et des standards internationaux.

Suite à la 'Klühr-claim': «S'en sortir de la crise avec tout le personnel, sans licenciement», les partenaires sociaux du personnel au sol ont répondu à la demande de «Swiss» et ont négocié durant la durée de validité de la CCT (!) une «CCT de crise», pour faire preuve de solidarité, afin de sauver l'entreprise et surtout les places de travail en Suisse sur le long terme. C'est aussi pour cette raison que la CCT de crise a été acceptée par les membres des trois syndicats et associations de personnel.

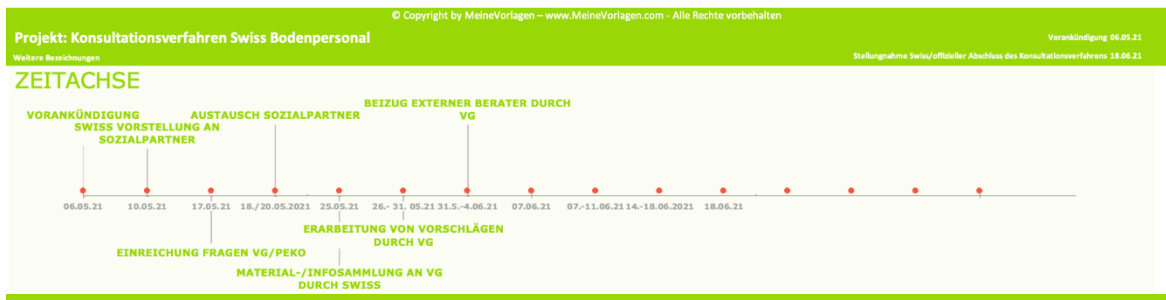
Pour le transfert des compétences au Conseil fédéral pour la prolongation du droit aux indemnités de chômage partiel, nous nous sommes à nouveau investis auprès des Chambres fédérales lors de la session de printemps 2021, avec succès !

Il était en outre prévisible, et nous l'avons communiqué au CEO de «Swiss» Dieter Vranckx, que le Conseil fédéral allait décider le 12 mai 2021 d'une prolongation supplémentaire du droit aux indemnités de chômage partiel.

Contrairement aux indemnités ordinaires de chômage partiel qui déchargent les entreprises des coûts de personnel pour leur donner les moyens de surmonter des pertes temporaires de recettes, ces indemnités versées durant la crise du coronavirus ont une tout autre signification, bien plus profonde : elles permettent un «freezing», soit pas de changement des structures tant que la pandémie n'est pas sous contrôle. Les objectifs sur le plan économique sont de ne pas porter atteinte au marché du travail, ni de modifier les réalités économiques ou sociétales à cause de la crise. Ce n'est pas sans raison que le Conseil fédéral a prévu le 26 mai 2021 une stratégie de transition avec trois orientations, afin de soutenir au mieux les salarié-e-s et les entreprises qui sont confrontés à moyen terme à une demande moins grande.

«Swiss» profite de toutes ces mesures mais nous a confrontés le 6 mai 2021 lors d'une annonce de 30 minutes, en méconnaissance de tous nos efforts et succès pour les soutiens obtenus et de toutes nos recommandations, à sa volonté de procéder sans attendre à des licenciements de masse, avec toutes les conséquences que cela implique.

Le 10 mai 2021, on nous a expliqué de manière assez rudimentaire ce que cela allait signifier pour le personnel au sol. En l'espace de quelques jours, «Swiss» a présenté un catalogue de questions et un calendrier pour l'application du droit de consultation, conformément à la loi. Cette dernière précise que l'objectif de la procédure de consultation est de développer des propositions et des mesures applicables et viables afin d'éviter les licenciements, d'en réduire le nombre et d'en adoucir les conséquences. Afin de pouvoir le faire, nous avons élaboré un calendrier de consultation sérieux, ambitieux et réaliste de notre point de vue. Nous l'avons présenté le 20 mai 2021 à «Swiss», dans le cadre de l'offre de «créneau de participation».



PROJEKTDDETAILS

DATUM	MEILENSTEIN	Detail
06.05.21	Vorankündigung	
10.05.21	Swiss Vorstellung an Sozialpartner	
17.05.21	Einreichung Fragen VG/PEKO	
18./20.05.21	Austausch Sozialpartner	
25.05.21	Material-/Infosammlung an VG durch Swiss	
26.- 31. 05.21	Erarbeitung von Vorschlägen durch VG	
31.5.-4.06.21	Beizug externer Berater durch VG	
07.06.21	Eingabe & Präsentation "umsetzbarer" Projektskizzen	
07.-11.06.21	Umsetzungsprüfung Swiss	
14.-18.06.21	Umsetzungsplanung / Verwerfungen / Anpassungen	
18.06.21	Stellungnahme Swiss/offizieller Abschluss des Konsultationsverfahrens	

Le 21 mai 2021 à 17h49, «Swiss» nous a communiqué qu'elle n'était pas d'accord avec cette proposition et qu'elle consentait à prolonger son délai de consultation défini unilatéralement uniquement de deux jours, soit du 25 au 27 mai 2021, au vu des deux jours fériés (Ascension et Pentecôte).

Le 25 mai 2021, nous avons reçu les réponses écrites de «Swiss» à nos questions, que nous avons exigées comme base de travail pour élaborer nos «propositions» dans le cadre de la procédure de consultation. Toutefois il manquait encore beaucoup de détails, comme par exemple quels secteurs sur quels sites et dans quels cantons seraient touchés dans quelles proportions par les licenciements de masse projetés.

En outre, le rejet de notre demande de prolongation du délai de consultation jusqu'au 18 juin 2021 n'a pas été motivé. On nous a juste dit que «Swiss» considérait qu'une prolongation de deux jours était suffisante.

Les syndicats et associations du personnel au sol de «Swiss» parties contractantes et la COPE

a) constatent que «Swiss»

- doit encore prouver par ses actes qu'elle veut exécuter de manière honnête et franche la procédure de consultation conformément à la loi,
- n'a pas mis à disposition dans de brefs délais et dans une forme adéquate les informations nécessaires et exigées,
- a empêché une exécution qualitative de la procédure en fixant un délai trop court alors qu'il n'y avait pas une telle urgence,
- ne s'est pas montrée prête à trouver des solutions dans le cadre du partenariat social,
- nous a refusé jusqu'à présent la preuve de l'annonce faite aux offices cantonaux compétents selon la procédure ordinaire.

b) affirment qu'avec une telle procédure dictée unilatéralement par «Swiss»,

- il n'est pas possible de faire valoir notre droit à la consultation conformément à la loi,
- l'examen des décisions du Conseil fédéral du 12 mai 2021 (en particulier la deuxième prolongation du droit aux indemnités de chômage partiel) pourtant garanti par «Swiss» n'a pas été réellement effectué ni exposé clairement,
- les mesures résultant des «décisions d'ouverture du Conseil fédéral» depuis le 6 mai 2021 ne sont pas prises en considération,
- les résultats de la CCT de crise examinés et acceptés par le personnel dans le cadre d'une votation générale sont remis en question,
- le respect des objectifs des «investissements et sacrifices publics» est aussi remis en question,
- des coupes drastiques dans les structures de l'entreprise doivent être réalisées avant de pouvoir récolter les fruits des multiples mesures et engagements, resp. de pouvoir mesurer leurs répercussions.

c) exigent que, au vu de la situation qui change constamment, «Swiss» suspende toutes les mesures de restructuration pendant la deuxième phase du droit aux indemnités de chômage partiel et qu'elle planifie d'autres mesures pour la fin de cette deuxième phase, en se basant sur les prévisions actuelles tenant compte de

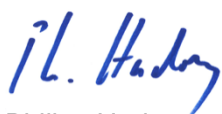
l'évolution du marché dans les mois à venir, et en respectant une procédure correcte et conforme au partenariat social. De plus nous exigeons que «Swiss» poursuive et améliore les mesures volontaires acceptées jusqu'à présent (entre autres les départs à la retraite anticipée, les réductions des taux d'activité).

Les syndicats et associations de personnel signataires et la COPE reconnaissent que l'entreprise se trouve actuellement dans une situation extrêmement tendue. Nous voulons préserver «Swiss» et l'économie suisse de toute adaptation précipitée des structures de notre «fleur national», avec toutes les conséquences lourdes que cela entraînerait, et nous attendons de l'entreprise une manière de procéder adéquate ainsi que le respect de la procédure. C'est selon nous le seul moyen de conserver le partenariat social élaboré durant les dernières années, avec tout son sens et sa qualité.

Nous attendons volontiers votre prise de position rapidement, au plus tard le 31 mai 2021. Nous privilégions d'engager nos forces pour la sécurisation des postes de travail, pour le développement par le biais de l'innovation et pour l'avenir de l'entreprise, plutôt que de devoir amener nos différends devant les Tribunaux.

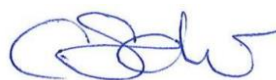
En espérant que vous saurez saisir cette occasion et ne rejetterez pas la «main tendue» des partenaires sociaux du personnel au sol, et que vous donnerez aux collaboratrices et collaborateurs de la place économique de Suisse la chance qu'ils méritent, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

SEV-GATA – Groundstaff Aviation
Technics and Administration



Philipp Hadorn, Ancien Conseiller national
Président, secrétaire syndical SEV

Société suisse des employés de commerce



Caroline Schubiger
Responsable Emploi et Conseil

VPOD Trafic aérien



Stefan Brülisauer
Secrétaire régional

Commission du personnel Swiss



Christian Widmer
Président